



Les proches aidants ou des solidarités en action

différentielle au rôle d'aidant. Nous parlons alors d'aidants assignés.»

Ainsi, on peut dire qu'il existe une « carrière » d'aidant, au sens interactionniste du terme. On n'est pas seulement aidant du fait d'une situation observable à un instant T : il s'agit d'un terme auquel les individus peuvent s'identifier de façon plus ou moins forte selon leur relation à l'aidé, au reste de l'entourage et selon leur position dans une trajectoire. C'est également un statut auquel ils peuvent être assignés par d'autres, y compris par leur « proche aidé ». En ce sens, un effet important des politiques publiques est de créer des catégories par rapport auxquelles les personnes doivent se positionner, auxquelles elles peuvent s'identifier, ou qu'elles peuvent au contraire refuser.

Conclusion

Être « proche aidant » au sens de la loi, aux yeux de la personne « aidée », et s'identifier comme tel sont donc trois choses distinctes. De plus, les situations d'aide sont parfois relativement stables et routinières, et parfois remises en cause lors de moments de « crise », qui peuvent être dus à un changement dans l'état de santé de la personne aidée ou dans la situation de l'aidant.

La catégorie de « proche aidant » est donc hétérogène pour de nombreuses raisons : du fait des différences entre les personnes aidées (âge, type de handicap...), de par sa composition sociodémographique, et du fait qu'il s'agit d'une situation qui peut être stable ou, au contraire, temporaire et bien souvent, évolutive. 📍

Valoriser la contribution des proches aidants

Entre 8 et 11 millions de personnes en France apportent de l'aide à une personne de leur entourage en raison de son état de santé, d'un handicap ou de son âge. Cette aide, souvent appréhendée comme allant de soi (lire p. 15) par les proches aidants, relève de solidarités privées et constitue un apport essentiel dans la prise en charge des personnes en situation de handicap, dépendantes ou atteintes d'une maladie invalidante.

De fait, l'aide apportée par les proches s'inscrit dans la définition du travail domestique, c'est-à-dire un service non payé, nécessaire à la vie du ménage et qui comporte un substitut marchand¹. Sans les proches aidants, de nombreux « services » nécessaires à cette prise en charge devraient être achetés.

Cependant, lorsque l'on s'intéresse aux conséquences économiques de la dépendance, cette aide apportée par les proches est peu prise en compte. Faute d'échanges monétaires significatifs et attestés entre aidés et aidants, la contribution de ces derniers devient invisible. Pourtant, un certain nombre de travaux per-

met d'estimer l'apport des proches aidants.

Ainsi, une étude, réalisée à partir des données de l'enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance de 2001, montre que l'aide des proches aidants de personnes âgées dépendantes représentait entre 5,8 et 6,6 milliards d'euros². Pour réaliser cette évaluation, les auteurs ont tout d'abord estimé le nombre d'heures d'aide apportées aux personnes. Ces heures ont ensuite été valorisées à hauteur du Smic horaire.

De même, dans un rapport du 16 juin 2011, le Haut Conseil à la famille (HCF) avait réalisé une estimation de cet apport dans le champ de la prise en charge des personnes âgées dépendantes. En partant d'un volume d'aide apportée déclaré par les proches d'un milliard d'heures par an, le HCF a procédé à plusieurs estimations se basant soit sur l'estimation du coût d'opportunité des proches aidants soit sur la dépense évitée. Selon ces travaux, la valorisation de l'aide apportée par les proches des personnes âgées

dépendantes se situe entre 7 et 11 milliards d'euros.

Ces travaux ne concernent toutefois que les aidants intervenant auprès de personnes âgées dépendantes. Or, entre 49 % (enquête Handicap-Santé auprès des aidants de l'entourage (HSA) de la Drees, 2008) et 43 % (Baromètre BVA 2018) des aidants apportent un soutien à une personne en situation de handicap ou atteinte d'une maladie invalidante. Si l'on suppose que la charge de ces aidants est équivalente à celle des aidants de personnes âgées, il conviendrait donc d'ajouter à ces estimations entre 5 et 10 milliards d'euros. La contribution des aidants – mesurée par la valorisation du nombre d'heures d'aide apportées à leurs proches – serait donc comprise entre 12 et 21 milliards d'euros.

Cette estimation ne traduit cependant qu'une partie des coûts liés à l'aide. En effet, apporter de l'aide à un proche peut aussi avoir des répercussions fortes sur la participation au marché du travail (temps partiel, interruption de l'activité, changement de poste...), qui vont entraîner une baisse de la rémunération mais aussi une baisse du niveau de pension. Enfin, l'aide peut aussi entraîner des coûts notamment en lien avec ses conséquences sur l'état de santé des aidants. 📍

Sandrine Chambaretaud
Responsable
du service
Prévention et
innovation sociale,
Macif-Mutualité

1. En France ce travail domestique était évalué à 687 milliards d'euros en 2010. A. Poissonnier, D. Roy, « La consommation faite maison » in : *L'économie française : comptes et dossiers*. Insee Références, 2013.

2. Davin B., Paraponaris A., Verger P. Entre famille et marché : déterminants et coûts monétaires de l'aide formelle et informelle reçue par les personnes âgées en domicile ordinaire. *Management & Avenir*, 2009, 6 (26) : 190-204.